



Peipin Immobilier

Transactions - Gestion
Locations - Administration de Biens
Espace Commercial Champarlau
Impasse la Fénrière - 04200 Peipin
Tel 04 92 62 54 54
Fax 04 92 62 54 55
peipinimmo@orpi.com
www.orpi.com/peipinimmo

Membre de la caisse de garantie
GALIAN
89, rue de la boétie
75008 PARIS

Adhérent n° 47410H



HONORAIRES TRANSACTIONS

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL	<i>Tranche</i>	<i>T.T.C.</i>	<i>Tranche cumulé</i>
Appartements, villas, cessions de part de société immobilière, viagers (sur la valeur vénale et globale de l'immeuble) et tous biens immeubles à usage d'habitation ou professionnel.	0 - 30.000 €	3.000,00 €	3.000,00 €
	30.001 - 60.000 €	9%	3.000 € à 5.700,00 €
	60.001 - 120.000 €	6%	5.700 € à 9.300,00 €
	Au-dessus	5 %	9.300 € + %
TERRAIN CONSTRUCTIBLE, AGRICOLE		10%	
FONDS DE COMMERCE Cession de baux ou parts sociales.	Vendeur	6%	
	Acquéreur	3%	
ESTIMATIONS (hors mise en vente)		200 €	

Les honoraires sont à la charge du vendeur, comme il est prévu au mandat de vente.

HONORAIRES GESTION - LOCATION

LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES NON SAISONNIERES	A la charge du	T.T.C.	
Forfait honoraires d'entremise et de négociation	Propriétaire	50 €	
Honoraires de mise en place d'un locataire : 8% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	4% 4%	Honoraires ne pouvant dépasser 8 € du m²
Honoraires d'état des lieux : 4% du loyer d'un an	Locataire Propriétaire	2% 2%	Honoraires ne pouvant dépasser 3 € du m²
BAUX COMMERCIAUX	Locataire	12%	
GESTION, ADMINISTRATION DE BIENS Villas, appartements, maisons (sur le montant des loyers et charges) Option garantie des loyers	Propriétaire	7,20%	
	Propriétaire	2,90%	

Les honoraires de location (hors baux d'habitation de locaux non meublés) sont à la charge du bailleur ou du preneur, selon ce qui a été prévu au mandat de recherche de locataire et/ou au mandat de recherche d'un bien à louer.

Pour les baux à usage d'habitation de locaux non meublés, les honoraires sont partagés pour moitié entre le bailleur et le locataire.